

- **Contribuer au développement maîtrisé du réseau** en assurant la promotion des Geiq existants et en identifiant de nouveaux projets.

L'association Régionale des Missions Locales du Grand Est

L'association Régionale des Missions Locales du Grand Est réunit les 43 Missions Locales qui couvrent l'ensemble du territoire Grand Est. Elle a pour objet de renforcer la collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales, au sein du réseau des Missions Locales, et de développer une politique d'animation et d'évaluation concertée de ce réseau.

Elle interagit à la fois au niveau régional et national en :

- Assurant l'interface des Missions Locales avec la Direction Régionale du Travail, le l'Emploi et de la Formation Professionnelle, des autres services de l'Etat et du Conseil Régional
- Participant à l'élaboration et au suivi des programmes d'animation régionale
- Adhérent à l'Union Nationale des Missions Locales (UNML)

Elle veille à la mobilisation des dispositifs d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes en coopération avec le Service Public de l'Emploi.

Elle est constituée par les différents partenaires sur toute question relative à l'insertion des jeunes.

Elle constitue des groupes de travail et développe son action selon deux axes :

- Permettre une meilleure compréhension des problèmes d'insertion des jeunes et promouvoir les initiatives de tous les acteurs du réseau
- Développer une politique d'animation afin de susciter et de soutenir les initiatives, de capitaliser et de diffuser les expériences locales.

Les Missions Locales du Grand Est :

Présentes sur l'ensemble du territoire régional, les 43 Missions Locales du Grand exercent une mission de service public de proximité avec un objectif essentiel : permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale. En 2023, elles ont accueilli 76 116 jeunes, dont 30 924 nouvellement accueillis.

Pour permettre l'autonomie des jeunes et les rendre acteurs et responsables de leur insertion, les Missions Locales favorisent l'accès aux droits et services existants sur leur territoire. Elles accompagnent les jeunes dans l'élaboration de leur projet en traitant chaque situation individuelle dans sa globalité : l'emploi, la formation, les difficultés sociales, le logement, la santé, la mobilité, les droits civiques.

La relation avec les jeunes est fondée sur :

- L'approche globale des problématiques d'insertion
- La gratuité des prestations
- Le volontariat des jeunes

- Promouvoir l'alternance
- Favoriser l'intégration des jeunes en préparant leurs candidatures.
- S'inviter et animer des réunions d'informations à destination des jeunes sur les métiers au travers de l'interconnaissance des structures.
- Co-construire et mener tout autre type d'actions pouvant favoriser le recrutement de personnes issues de QPV, ayant une RQTH, ou tout autre type de public reconnu comme étant éloigné de l'emploi.

Axes GEIQ :

- Proposer des visites d'entreprises à destination des salariés des Missions Locales Grand Est et des jeunes accompagnés
- Apporter leur expertise sur les secteurs économiques et projets en territoire.

Axes Missions Locales :

- Inviter les GEIQ à des événements « emploi », organisés par les Missions Locales du Grand Est tels que des (Forums...).
- Proposer aux GEIQ d'intervenir sur des collectifs de jeunes autour de la promotion de secteurs d'activités.
- Promouvoir le dispositif de parrainage des jeunes auprès des GEIQ.

ENGAGEMENTS DES PARTIES

- Les engagements du Comité Régional des GEIQ Grand Est

Dans le cadre du partenariat, le « Comité Régional GEIQ Grand Est » s'engage à :

- Être un des interlocuteurs régionaux
- Fournir tout support de communication favorisant l'appropriation de son offre de service
- Présenter les GEIQ, leurs offres de service, leurs spécificités et fonctionnements
- Présenter les métiers et caractéristiques des secteurs d'activités
- Communiquer à l'ARML Grand Est les besoins en termes de recrutements, formations, ou d'actions de qualifications de manière régulière et suivie.
- Réaliser un point trimestriel entre le Comité Régional des GEIQ et ARML Grand Est

- Les engagements de l'ARML Grand Est

Dans le cadre du partenariat, l'ARML Grand Est s'engage à :

- Désigner un interlocuteur unique pour centraliser et diffuser les informations
- Fournir tout support de communication favorisant l'appropriation de son offre de service
- Fournir l'annuaire des Missions Locales Grand Est
- Communiquer sur le partenariat et en intégrant le logo « partenaire » sur le site internet ARML Grand Est et en le valorisant dans des communications extérieures
- Diffuser des offres d'emploi – informations transmises par nos partenaires aux chargés de relations entreprises et alternance des 43 Missions Locales Grand Est.
- Faciliter les mises en relations avec les chargés de relations entreprises et alternance des 43 Missions Locales à leur demande

COMMUNICATION

Le Comité Régional des GEIQ Grand Est et l'ARML Grand Est pourront communiquer sur la présente Charte de coopération régionale pour l'emploi des jeunes afin de faire connaître leurs intentions communes d'œuvrer en faveur des jeunes.

Chacun des réseaux ou des acteurs sera invité à communiquer régulièrement et largement de leurs activités communes sur les réseaux sociaux, notamment.

SUIVI DE LA CHARTE DE COOPÉRATION RÉGIONALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

Le suivi s'effectuera de façon régulière entre les deux Parties. Les référents opérationnels sont :

- Pour le Comité Régional des GEIQ Grand Est : **Stéphanie BATHELIER**
- Pour l'ARML Grand Est : la personne référente en Région

Un bilan annuel partagé dans le cadre d'un COPIL se tiendra 1 mois avant échéance.

Ce bilan indiquera :

- Inventaire des informations « collectives métiers » jeunes (alternance, CEJ, ...)
- Nombre de jeunes recrutés par types de contrats
- Nombre d'interventions et de rencontres emploi des deux structures


SIGNATURE DE LA CONVENTION

Le Comité Régional des GEIQ Grand Est et l'ARML Grand Est s'engagent à la mise en place de cette charte de coopération pour une durée d'un an renouvelable à échéance sur la base du bilan produit dans le cadre du COPIL Annuel.

Fait à Nancy le 12/11/2024

Pour le Comité Régional des GEIQ Grand Est

Pour l'ARML Grand Est


J.C. Caillaud
Prs du CR GEIQ GE


J.F. Buella
Président